

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR****1.1. Nom, adresse et point(s) de contact :****COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES**

Centre de Valduc - Bureau des affaires commerciales

21120 Is-sur-Tille

à l'attention de : Sarah FOUILAUD.

Tél. : 03.80.23.47.36

Mél : sarah.fouillaud@cea.fr

**1.2. Type de pouvoir adjudicateur :** Organisme de droit public.**1.3. Activité principale :** Recherche**1.4. Lieu d'exécution :** Côte d'or (21)**1.5. Adresses internet :**Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice (URL) : <https://www.cea.fr/>Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>Soumission des demandes de participation par voie électronique (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>**Adresses auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**  
auprès du ou des points de contact susmentionnés**Adresse à laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :**  
auprès du ou des points de contact susmentionnés**Adresse à laquelle les demandes de participation doivent être envoyées :**  
auprès du ou des points de contact susmentionnés**SECTION II : OBJET DU MARCHÉ** Marché Public Marché Public de Défense ou de Sécurité**2.1. Type de marché** Travaux Fournitures Services**2.2. Intitulé**

Fourniture d'un analyseur de faisceaux et d'un logiciel d'analyse de données.

### **2.3. Description des prestations**

#### **2.3.1. Fermes**

- la fourniture d'un analyseur de faisceaux,
- la fourniture des éléments associés (câbles, optiques...),
- la fourniture d'un logiciel informatique permettant l'analyse des faisceaux,
- les essais sur site,
- la formation du personnel à l'utilisation du système,
- la réception du système,
- la fourniture des consommables liés au système, d'une durée de 24 mois.

La fourniture du système comprend une garantie d'une durée minimale de 12 mois conformément aux CGA applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La garantie entre en vigueur à la date de la réception du système.

#### **2.3.2. Options**

Oui  Non

- analyse de 2 faisceaux supplémentaires.

### **2.4. Accord cadre**

Oui  Non

<input type="checkbox"/> Avec plusieurs opérateurs	<input type="checkbox"/> Avec un seul opérateur
Nombre d'opérateurs envisagés :	

Valeur maximale de l'accord cadre :

En montant :  En quantité :

### **2.5. Lots**

Division en lots :

Oui  Non

Si oui, il est possible de soumettre des offres pour :

<input type="checkbox"/> Un seul lot	<input type="checkbox"/> Un ou plusieurs lots	<input type="checkbox"/> Tous les lots
--------------------------------------	---	--

### **2.6. Variantes**

Des variantes sont prises en considération :

Oui  Non

Si oui, les variantes ne sont examinées qu'à partir du moment où le soumissionnaire a fait une offre de base conforme au DCE. Le CEA se réserve également entière liberté d'appréciation en ce qui concerne l'adoption éventuelle de ces variantes.

### **2.7. Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**

Durée 28 mois (à compter de la date d'attribution du marché)

### **2.8. Information sur la sous-traitance**

Le soumissionnaire peut faire appel à la sous-traitance :  Oui  Non

Une partie des prestations ne peut pas être sous-traitée :  Oui  Non  
Si oui, lesquelles :

La sous-traitance totale est interdite.

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre toute partie du marché qu'il envisage de sous-traiter à des tiers et tout sous-traitant proposé ainsi que l'objet des contrats de sous-traitance pour lesquels ces derniers ont été proposés (le cas échéant).

Si le soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit faire connaître, lors de sa soumission, l'identité, l'adresse de son (ou de ses) sous-traitant (s) et la nature des parties sous-traitées. Les sous-traitants peuvent également être déclarés en cours d'exécution du marché. Le recours à la sous-traitance est effectué dans le cadre de la loi 75-1334 du 31 décembre 1975, modifiée par la loi n° 2001-1108 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (loi « MURCEF »).

Le CEA peut demander la communication du (ou des) contrat (s) de sous-traitance et peut ne pas accepter un (ou des) sous-traitant (s) proposé (s).

Le soumissionnaire présente obligatoirement le(s) sous-traitant(s) à l'acceptation du CEA au travers du formulaire DC4 dûment complété, disponible à l'adresse <https://www.economie.gouv.fr/daj>.

- Si la prestation sous-traitée nécessite une habilitation alors le sous-traitant doit fournir une attestation d'habilitation DGA en cours de validité, accompagnée d'une attestation de non changement (fait et droit) éditée par la personne morale candidate, depuis sa dernière habilitation.
- Si la prestation sous-traitée ne nécessite pas une habilitation, aucun document n'est demandé par le CEA.

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **3.1. Forme juridique que doit revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant)**

L'entreprise peut soumissionner soit de manière individuelle, soit sous forme d'un groupement momentané d'entreprises (GME). Pour l'attribution du marché, le CEA impose que le groupement momentané soit un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec solidarité du mandataire. Le groupement est contraint de revêtir l'une de ces formes.

Il est interdit de cumuler les candidatures :

- en tant que candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements y compris en tant que mandataire,
- en tant que membre d'un groupement et mandataire d'un autre.

#### **3.2. Conditions de participation**

La candidature doit comporter a minima :

##### **A. Situation propre**

1/ Présentation des candidatures :

Les entreprises candidates doivent fournir à l'appui de leur candidature:

- le formulaire DC1 (lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants) ou équivalent,
- le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent.

Les formulaires sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou dans une procédure étrangère équivalente,
- les attestations de régularité fiscales et sociales.

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

2/ Les entreprises nouvellement créées sont autorisées à présenter leur candidature. Si elles ne sont pas en mesure de produire certains des documents demandés dans le présent avis de marché, elles peuvent justifier de leurs capacités financières et professionnelles par d'autres moyens que ceux indiqués dans le présent avis et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

## B. Capacité économique et financière

Un dossier de présentation du candidat, et le cas échéant de chaque co-traitant, comprenant entre autres :

- les caractéristiques de l'entreprise : statuts, forme juridique, composition du capital, principaux actionnaires, participations, représentants engageant l'entreprise, effectif total, activités, organigramme ; leur numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ;
- une copie d'attestation d'assurance en cours montrant que le candidat et chaque co-traitant est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport de l'importance et des spécificités de la prestation. L'attestation doit obligatoirement être émise par la compagnie d'assurance (non par un courtier) ;
- le chiffre d'affaires global et le CA concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- les trois derniers bilans et comptes de résultat des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- lorsqu'il appartient à un groupe, une attestation certifiant de son autonomie commerciale et de sa situation de concurrence vis-à-vis des autres entreprises du groupe ;
- en cas de groupement momentané d'entreprises, fournir le projet de convention de groupement.

## C. Capacité technique et/ou professionnelle

Chaque entreprise candidate (le mandataire et chacun des co-traitants dans le cadre d'un groupement) doit présenter :

- l'organisation pressentie et le montage industriel pour ce type de prestation, avec le cas échéant l'organisation au sein du groupement et/ou la démonstration de sa capacité à maîtriser la sous-traitance ;
- les moyens humains identifiant à minima les profils types (non nominatifs) des intervenants (qualifications, ancienneté, habilitations et diplômes) ;
- les moyens matériels dont le candidat dispose pour ce type de prestations ;
- un dossier précis et détaillé des références au cours des 3 dernières années de l'entreprise et/ou de l'établissement susceptible d'intervenir, concernant des opérations identiques ou pouvant être assimilées notamment en termes de technicité et d'enjeu. Doivent notamment être précisés : la nature du projet, la date, le lieu d'exécution, les références du client correspondant avec ses coordonnées postales et téléphoniques ainsi que celles de la personne en charge du projet, un descriptif précis des responsabilités exercées et des actions conduites par le candidat dans le projet ;
- une déclaration indiquant les effectifs moyens du candidat pour chacune des 3 dernières années ;
- les agréments, certificats suivants : habilitation laser.

## D. Capacité du (ou des) sous-traitant(s)

Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes renseignements et documents concernant son/ses sous-traitants demandés ci-dessus.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce(s) sous-traitant(s) pour l'exécution du marché, il apporte la preuve par tout moyen approprié.

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **4.1. Type de procédure**

La procédure retenue au titre du présent avis de marché est une procédure adaptée.

### **4.2. Suite de la procédure**

Sans que sa responsabilité puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité :

- de déclarer la procédure infructueuse s'il n'a pas obtenu d'offres, ou si aucune offre reçue ne lui paraît approprié, régulière ou acceptable,
- de ne pas donner suite à la procédure, pour des raisons économique, juridique ou technique.

### **4.3. Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à candidater ou à participer**

Le nombre minimal est de 3 et le cas échéant, nombre maximal de 10.

Le CEA procède à l'analyse et à la sélection des candidatures conformément aux critères de jugement des candidatures suivants : la conformité administrative du dossier, la capacité financière et la capacité professionnelle (moyens, organisation, références).

Si le nombre de candidats recevables est supérieur au nombre maximal fixé, un classement des candidatures est effectué selon les critères mentionnés ci-dessus.

### **4.4. Critères d'attribution**

Les critères de sélection sont définis dans le règlement de consultation.

### **4.5. Date limite des demandes de participation**

Date limite de remise de candidature	16/12/2025 avant 17h30
--------------------------------------	------------------------

## **SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **5.1. Informations complémentaires**

#### **A. Confidentialité et mise à disposition du dossier de consultation des entreprises**

Afin de protéger la confidentialité de certaines informations, certains documents de la consultation sont mis à disposition des seuls candidats admis à soumissionner.

Le présent avis est à retirer sur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

#### **B. Remise des candidatures**

La candidature contient tous les éléments demandés dans le présent avis de marché. Tout dossier transmis incomplet peut être écarté.

Les candidatures sont remises uniquement par voie électronique.

- Les candidats doivent déposer leur candidature sur PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) en suivant les étapes décrites dans le guide d'utilisation en ligne (rubrique "aide").
- Le candidat peut remettre au CEA plusieurs réponses électroniques pour un même avis de marché, notamment en cas d'oubli, de correction, de complément, et ce avant la date limite de réponse telle que définie dans le présent avis de marché. Dans ce cas, le CEA ne prend en compte que la dernière réponse reçue ; les envois précédents ne sont pas ouverts. En conséquence, le candidat prend toutes les dispositions utiles pour envoyer un dossier complet à chaque réponse, dans les délais impartis.

### **5.2. Utilisation de la langue française**

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature doivent être rédigés en français.

### **5.3 Procédure de recours**

L'instance chargée des procédures de recours est le **Tribunal administratif de Dijon**, 22 Rue d'Assas, BP 61 616, 21016 Dijon, tél : +33 (0)3 80 73 91 08.

Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative.

Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.